



Points 12.1, 12.2, 12.3, 12.4, 12.5, 12.6, 12.7, 12.8, 12.9, 12.10, 14.2,
14.3, 15.1, 15.2, 15.3, 15.4, 15.5, 18.10, 18.11, 18.12, 18.13, 18.15,
18.16 et 20.2¹ de l'ordre du jour provisoire

A79/5

28 avril 2026

Rapport de synthèse du Directeur général²

Garantir la santé

12. Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

12.1 Suivi de la déclaration politique de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

1. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur le suivi de la déclaration politique de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.³ Il a par ailleurs adopté la résolution EB158.R1 intitulée « Stéatose hépatique : un chaînon manquant dans la lutte mondiale contre les maladies non transmissibles », la décision EB158(1) intitulée « Déclaration politique de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles » et la décision EB158(2) intitulée « Action mondiale visant à promouvoir l'équité en santé pour les personnes atteintes d'hémophilie et d'autres troubles de la coagulation ». Au cours des discussions, les membres du Conseil ont souligné la nécessité de renforcer les soins de santé primaires et de mobiliser des ressources durables afin d'accélérer les progrès dans la lutte contre les maladies non transmissibles.

12.2 Santé mentale

2. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur la santé mentale.⁴ Au cours des discussions, les membres du Conseil ont attiré l'attention sur l'inclusion en temps utile de la santé mentale dans la déclaration politique issue de la quatrième réunion de

¹ Voir le document A79/5 Add.4.

² Dans le présent document, le texte se rapportant à chaque point de l'ordre du jour doit être rapproché des rapports correspondants examinés par le Conseil exécutif à sa cent cinquante-huitième session. Les procès-verbaux de ces sessions pourront être consultés (en anglais seulement) à partir du 11 mai 2026 à l'adresse https://apps.who.int/gb/or/e/e_158-PSR.html.

³ Document EB158/6 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, deuxième séance, section 4, et troisième séance, section 1 (en anglais seulement).

⁴ Document EB158/7 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, troisième séance, section 2.

haut niveau sur les maladies non transmissibles et ont salué l'inclusion de cette question en tant que point distinct de l'ordre du jour du Conseil. Ils ont souligné la nécessité de disposer de services de santé mentale de proximité et ont appelé à l'adoption d'approches associant l'ensemble des pouvoirs publics et l'ensemble de la société en vue d'agir sur les déterminants de la santé mentale et d'améliorer l'accès aux services pertinents.

12.3 Maladies transmissibles

- Programme pour la vaccination à l'horizon 2030

3. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport intitulé « Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 : examen à mi-parcours ». ⁵ Au cours des discussions, les membres du Conseil se sont dits préoccupés par le fait que les progrès réalisés en vue d'atteindre les cibles du Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 n'étaient pas en bonne voie et ont abordé les problèmes liés à la mésinformation et à la perte de confiance de la population. Ils se sont dits favorables aux recommandations énoncées dans l'examen, en particulier à la nécessité de réduire davantage les inégalités persistantes en matière d'accès aux vaccins en accordant la priorité aux enfants zéro dose et sous-vaccinés vivant dans des régions isolées ou touchées par des conflits. Ils se sont également dits favorables à d'autres recommandations, notamment à la nécessité de continuer d'intégrer la vaccination aux soins de santé primaires et à la couverture sanitaire universelle ; de renforcer les systèmes nationaux de vaccination, de données et de surveillance ; de garantir un financement durable au niveau national et international ; et de renforcer la coopération mondiale.

- Feuille de route pour les maladies tropicales négligées 2021-2030

4. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport intitulé « Maladies transmissibles : Feuille de route pour les maladies tropicales négligées 2021-2030 ». ⁶ Au cours des discussions, les membres du Conseil ont souligné l'importance d'intégrer les services de lutte contre les maladies tropicales négligées aux soins de santé primaires et à la couverture sanitaire universelle. Ils sont convenus de la nécessité d'une action multisectorielle et d'approches intégrées, et ont appelé à un renforcement de la surveillance, des dispositifs de diagnostic, des systèmes de données et du suivi. Les membres du Conseil ont également appelé à un renforcement des capacités, de la recherche et de l'appui technique et à un financement adéquat et durable, ainsi qu'à l'adoption de mesures visant à remédier aux insuffisances des systèmes de santé et aux éventuelles difficultés liées à l'augmentation du nombre de vecteurs et à la hausse de la morbidité due à la crise climatique.

- Stratégie pour mettre fin à la tuberculose

5. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport intitulé « Maladies transmissibles : stratégie pour mettre fin à la tuberculose ». ⁷ En outre, il a adopté la décision EB158(3), dans laquelle il a recommandé à l'Assemblée de la Santé de prier le Directeur

⁵ Document EB158/8 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, troisième séance, section 3, et quatrième séance, section 1 (en anglais seulement).

⁶ Document EB158/9 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, troisième séance, section 3, et quatrième séance, section 1 (en anglais seulement).

⁷ Document EB158/10 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, troisième séance, section 3, et quatrième séance, section 1 (en anglais seulement).

général d'élaborer une stratégie OMS de lutte contre la tuberculose pour l'après-2030, en consultation avec les États Membres et les parties intéressées, et de soumettre celle-ci à la Quatre-Vingt-Unième Assemblée mondiale de la Santé en 2028. Au cours des discussions, les membres du Conseil ont souligné la nécessité d'intégrer les services de lutte contre la tuberculose aux soins de santé primaires et à la couverture sanitaire universelle. Ils ont également souligné l'importance d'adopter des approches intégrées et multisectorielles pour s'attaquer aux déterminants sociaux, économiques et environnementaux de la tuberculose, et ont appelé à renforcer l'innovation, la recherche et l'accès à de nouveaux outils.

12.4 Couverture sanitaire universelle

6. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a adopté la résolution EB158.R2 intitulée « Médecine de précision : vers des soins ciblés, personnalisés et équitables », la résolution EB158.R3 intitulée « Renforcer l'accès équitable à l'imagerie diagnostique par la téléradiologie », la résolution EB158.R4 intitulée « Réduire la charge de l'accident vasculaire cérébral : renforcer la prévention, les soins aigus, la réadaptation et la préparation opérationnelle des systèmes de santé » et la résolution EB158.R5 intitulée « Promouvoir une pharmacovigilance intelligente et efficace comme un outil essentiel pour des systèmes de santé robustes, durables, résilients et réactifs, pour toutes et tous, partout ».

- Projet de stratégie mondiale pour les soins d'urgence, les soins critiques et les soins chirurgicaux intégrés, 2026-2035

7. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport intitulé « Couverture sanitaire universelle : projet de stratégie mondiale pour les soins d'urgence, les soins critiques et les soins chirurgicaux intégrés, 2026-2035 ».⁸ En outre, il a adopté la décision EB158(4), dans laquelle il a recommandé à l'Assemblée de la Santé d'adopter le projet de stratégie mondiale et de prier le Directeur général de faire rapport à l'Assemblée de la Santé sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette stratégie. Au cours des discussions, les membres du Conseil se sont dits préoccupés par l'accès inéquitable aux ressources pour les soins d'urgence, les soins critiques et les soins chirurgicaux et par l'insuffisance des ressources de cet ordre, en particulier dans les situations de conflit. Ils se sont félicités de l'approche intégrée adoptée dans le projet de stratégie et ont souligné la nécessité d'intégrer les soins d'urgence, les soins critiques et les soins chirurgicaux à la couverture sanitaire universelle et aux systèmes de santé ; de protéger les personnels de santé et de renforcer leurs capacités ; et de consolider les infrastructures, les systèmes d'orientation et les outils numériques. Le Secrétariat a été prié d'apporter son soutien à la mise en œuvre de la stratégie, notamment par l'élaboration d'un plan d'action mondial.

- Accroître la disponibilité de la transplantation de cellules, de tissus et d'organes humains, en élargir l'accès dans le respect de l'éthique et en renforcer la surveillance

8. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport intitulé « Couverture sanitaire universelle : accroître la disponibilité de la transplantation de cellules, de tissus et d'organes humains, en élargir l'accès dans le respect de l'éthique et en renforcer la

⁸ Document EB158/11 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, quatrième séance, section 2 (en anglais seulement).

surveillance ».⁹ Il a par ailleurs adopté la décision EB158(5), dans laquelle il a recommandé à l'Assemblée de la Santé de reporter l'examen de la stratégie mondiale proposée sur le don et la transplantation et de demander au Directeur général de poursuivre l'élaboration de la stratégie et de la soumettre à l'examen de la Quatre-Vingtième Assemblée mondiale de la Santé en 2027. Au cours des discussions, les membres du Conseil ont salué l'élaboration en cours de la stratégie, et ont rappelé la nécessité de tenir des consultations inclusives. Ils ont souligné l'importance de renforcer les systèmes de gouvernance, les cadres réglementaires et la surveillance éthique, ainsi que de promouvoir un accès équitable à la transplantation. Ils ont par ailleurs appelé au renforcement des capacités, à la constitution d'une main-d'œuvre spécialisée dans les services de transplantation et à l'amélioration des centres de transplantation.

- Les maladies rares : une priorité pour l'équité et l'inclusion dans le domaine de la santé mondiale

9. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport intitulé « Couverture sanitaire universelle – les maladies rares : une priorité pour l'équité et l'inclusion dans le domaine de la santé mondiale ».¹⁰ Au cours des discussions, les membres du Conseil ont souligné l'importance d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action mondial pour les maladies rares ; d'améliorer le diagnostic précoce, le dépistage néonatal et l'accès au traitement ; de renforcer la collaboration internationale, la recherche et les systèmes de données ; et d'intégrer les maladies rares à tous les niveaux des systèmes de santé. Ils se sont dits préoccupés par les inégalités persistantes dans la prise en charge des personnes atteintes de maladies rares, en particulier dans les pays à faible revenu.

12.5 Soins de santé primaires

10. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur les soins de santé primaires.¹¹ Au cours des discussions, les membres du Conseil se sont dits préoccupés par l'insuffisance persistante des fonds alloués aux soins de santé primaires et par les investissements insuffisants dans ce domaine. Ils ont souligné l'importance d'assurer un accès équitable et de renforcer les soins de santé primaires, qui doivent être le fondement de la couverture sanitaire universelle. Les membres du Conseil ont par ailleurs souligné la nécessité de garantir le financement durable des soins de santé primaires ; de renforcer les personnels de santé et d'aide à la personne, notamment les services de proximité ; d'utiliser les données pour mesurer les progrès ; de combattre toutes les maladies en mettant l'accent sur les soins de santé primaires ; d'appréhender les déterminants de la santé dans le cadre d'une approche fondée sur les soins de santé primaires ; et de former des coalitions nationales pour favoriser les soins de santé primaires.

12.6 La santé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030

⁹ Document EB158/12 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, quatrième séance, section 2 (en anglais seulement).

¹⁰ Document EB158/13 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, quatrième séance, section 2 (en anglais seulement).

¹¹ Document EB158/14 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, quatrième séance, section 2 (en anglais seulement).

11. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport intitulé « La santé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». ¹² Au cours des discussions, les membres du Conseil ont souligné l'importance de disposer de systèmes de santé robustes et résilients pour atteindre les objectifs de développement durable, ainsi que la nécessité de combler les lacunes persistantes en matière de financement. Ils ont également souligné l'importance d'accorder un degré de priorité élevé aux interventions à fort impact et aux services de santé essentiels ; au renforcement des systèmes d'information sanitaire ; et à la promotion de la coopération aux niveaux multisectoriel et international. Ils ont appelé l'OMS à renforcer son rôle de chef de file et à continuer d'apporter un soutien technique et financier afin de favoriser la mise en avant d'une approche axée sur les soins de santé primaires. Les membres du Conseil ont également appelé à l'instauration de plateformes structurées de partage des connaissances pour permettre l'échange de pratiques optimales.

12.7 Produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés

12. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés, contenant le rapport de la quatorzième réunion du dispositif des États Membres concernant les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés. ¹³ Au cours des discussions, les membres du Conseil se sont dits préoccupés par les risques persistants liés à ces produits et ont souligné l'importance de renforcer les systèmes réglementaires nationaux et de renforcer la coopération internationale, ainsi que le partage des connaissances et des données. Ils ont par ailleurs appelé à un renforcement des mécanismes de surveillance et de suivi et ont demandé au Secrétariat d'apporter un soutien technique et en matière de renforcement des capacités supplémentaire, en particulier aux pays à faible revenu.

12.8 Rapport du Groupe consultatif d'experts sur le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé

13. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport du Groupe consultatif d'experts sur le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé. ¹⁴ Il a par ailleurs adopté la décision EB158(7), dans laquelle il a réaffirmé son soutien au Code de pratique, a appelé à renouveler les efforts pour renforcer la mise en œuvre de celui-ci et a prié le Directeur général d'organiser des consultations informelles dirigées par les États Membres sur une décision ou une résolution axée sur les recommandations du Groupe consultatif d'experts, y compris celles relatives à l'inclusion de texte supplémentaire dans le Code, qui serait examinée en vue de son adoption à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé. ¹⁵ Au cours des discussions, les membres du Conseil ont souligné la nécessité de garantir une application souple de la Liste OMS d'appui et de sauvegarde pour les personnels de santé, de promouvoir une gouvernance efficace et une gestion éthique du recrutement international des personnels de santé, et de renforcer les systèmes de données pertinents. Ils ont par ailleurs appelé à

¹² Document EB158/15 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, quatrième séance, section 2 (en anglais seulement).

¹³ Document EB158/16 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, cinquième séance, section 1 (en anglais seulement).

¹⁴ Document EB158/17 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, cinquième séance, section 1 (en anglais seulement).

¹⁵ Voir le document A79/5 Add.3 dans lequel figure un projet de résolution.

une coopération internationale renforcée pour faire face aux incidences négatives du recrutement international de personnels de santé sur les systèmes de santé des pays d'origine.

12.9 Projet actualisé de plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens

14. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur le projet de plan d'action mondial actualisé pour combattre la résistance aux antimicrobiens.¹⁶ Il a par ailleurs adopté la décision EB158(6), dans laquelle il a décidé que le Secrétariat continuerait à animer les consultations informelles sur le projet de plan d'action mondial actualisé, et en particulier au sujet du transfert de technologies volontaire et décidé d'un commun accord, au cours de la période intersessions afin de garantir l'adoption du plan d'action mondial à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé.¹⁷ Au cours des discussions, les membres du Conseil se sont dits préoccupés par la menace posée par la résistance aux antimicrobiens et ont souligné la nécessité d'une approche Une seule santé et d'un renforcement de la surveillance, des systèmes de réglementation et des capacités des laboratoires. Ils ont par ailleurs souligné la nécessité de consacrer un financement durable à la mise en œuvre du plan d'action mondial et l'importance d'adopter une approche collaborative pour venir en aide aux populations les plus défavorisées et vulnérables.

12.10 Harmonisation des approches réglementaires, de la gouvernance et des normes relatives aux données, à la santé numérique et à l'intelligence artificielle dans le secteur de la santé

15. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur l'harmonisation des approches réglementaires, de la gouvernance et des normes relatives aux données, à la santé numérique et à l'intelligence artificielle dans le secteur de la santé.¹⁸ Au cours des discussions, les membres du Conseil ont souligné l'importance d'harmoniser les cadres réglementaires et la gouvernance en matière de données, de santé numérique et d'intelligence artificielle ; de garantir une utilisation éthique et sûre de l'intelligence artificielle, y compris la protection des données ; et de mettre en place de systèmes d'information sanitaire interopérables, qui feront l'objet de la prochaine stratégie pour la santé numérique (2028-2033). Ils ont par ailleurs appelé à engager des efforts afin de combattre la fragmentation des systèmes et d'accroître les investissements dans la santé numérique et les infrastructures publiques.

¹⁶ Document EB158/18 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, cinquième séance, section 1 (en anglais seulement).

¹⁷ On trouvera la dernière version du projet actualisé de plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens dans le document A79/5 Add.2.

¹⁸ Document EB158/19 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, cinquième séance, section 1 (en anglais seulement).

Protéger la santé

14. Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

14.2 Renforcer les bases factuelles pour les mesures sociales et de santé publique

16. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport intitulé « Renforcer les bases factuelles pour les mesures sociales et de santé publique ». ¹⁹ Au cours des discussions, les membres du Conseil se sont dits favorables à la mise en place de bases factuelles pour les mesures sociales et de santé publique et ont souligné en particulier le rôle essentiel de ces bases pour éclairer la prise de décisions proportionnées et équitables lors des situations d'urgence sanitaire. Ils ont évoqué les difficultés persistantes liées au manque de ressources et ont souligné l'importance de la collaboration multisectorielle et des investissements dans la recherche.

14.3 Poliomyélite

17. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur la poliomyélite. ²⁰ Au cours des discussions, les membres du Conseil se sont dits favorables à la Stratégie d'éradication de la poliomyélite 2022-2026 et au Plan d'action 2026 relatif à l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, ²¹ et ont souligné l'importance des mesures ciblées pour atteindre les enfants zéro dose et les communautés vulnérables, en particulier dans les zones touchées par des conflits, et la nécessité d'atteindre des taux de couverture élevés, d'assurer une riposte rapide face aux épidémies et de disposer de systèmes de surveillance solides. Ils se sont également dits favorables à la stratégie intitulée « Maintenir le monde sans poliomyélite : stratégie pour réussir durablement », ²² qui a été établie pour se préparer à un monde sans poliomyélite et pour faire en sorte qu'il le demeure. Les membres du Conseil ont appelé à un engagement international durable et à une mobilisation mondiale des ressources pour financer la lutte pour l'éradication de la poliomyélite, en mettant l'accent sur un financement prévisible.

Promouvoir la santé

15. Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

15.1 Renforcement de la réadaptation dans les systèmes de santé

18. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur le renforcement de la réadaptation dans les systèmes de santé. ²³ Au cours des discussions, les membres du Conseil ont souligné l'importance d'intégrer la réadaptation dans la santé publique, y compris la préparation aux situations d'urgence, ainsi que dans les politiques de santé, en tenant

¹⁹ Document EB158/21 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, cinquième séance, section 2, et sixième séance, section 1 (en anglais seulement).

²⁰ Document EB158/23 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, cinquième séance, section 2, et sixième séance, section 1 (en anglais seulement).

²¹ [Global Polio Eradication Initiative 2026 Action Plan](#). Genève, Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, 2025 (consulté le 31 mars 2026).

²² Voir [Sustaining a Polio-free World strategy](#) (consulté le 28 avril 2026).

²³ Document EB158/26 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, septième séance, section 3, et huitième séance, section 1 (en anglais seulement).

compte de la participation sociale, de l'équité et de l'égalité des genres. Ils ont également insisté sur la nécessité de proposer des indicateurs de réadaptation réalistes et adaptés au contexte des pays, appelant à adopter une approche de mesure progressive. Les membres du Conseil ont par ailleurs mis en avant la nécessité d'améliorer les compétences du personnel et de garantir l'égalité d'accès aux services de réadaptation à tous les niveaux des soins de santé.

15.2 Promotion du bien-être et de la santé

19. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur la promotion du bien-être et de la santé.²⁴ Au cours des discussions, les membres du Conseil ont exprimé leur ferme soutien à une approche pangouvernementale et pansociétale en matière de promotion du bien-être et de la santé, y compris une collaboration intersectorielle au-delà des indicateurs traditionnels. Ils ont également souligné la nécessité d'intégrer la promotion du bien-être et de la santé dans la santé publique et l'élaboration des politiques multisectorielles, en fonction du contexte national, et de mettre en place des plateformes favorisant des solutions communautaires. Les membres du Conseil se sont en outre dits favorables au cadre mondial pour l'intégration du bien-être dans la santé publique au moyen d'une approche de promotion de la santé.

20. Le Conseil a également adopté la décision EB158(9) intitulée « Rayonnements et santé : Renforcer la protection, la préparation et la riposte au niveau mondial ».

- Résultat de la Commission de l'OMS sur le lien social

21. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport intitulé « Promotion du bien-être et de la santé : Résultat de la Commission de l'OMS sur le lien social ».²⁵ Au cours des discussions, les membres du Conseil ont exprimé leur soutien aux travaux de la Commission de l'OMS sur le lien social, reconnaissant le lien social comme un déterminant clé de la santé physique et mentale. Ils ont débattu de la nécessité d'intégrer davantage le lien social dans les politiques de santé et ont plaidé en faveur de la coordination entre les services de soins de santé primaires, les services sociaux et les services communautaires afin d'identifier et de relever les défis liés à l'isolement social. Ils ont par ailleurs souligné la nécessité d'adopter une approche pansociétale pour renforcer la cohésion sociale et la participation communautaire, ainsi que d'élaborer des bases factuelles et des mesures permettant de suivre les progrès accomplis.

15.3 Santé des peuples autochtones

22. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur le projet de plan d'action mondial pour la santé des peuples autochtones.²⁶ Il a également adopté la décision EB158(10), dans laquelle il a recommandé à l'Assemblée de la Santé de reporter l'examen du projet de plan d'action mondial à la Quatre-Vingtième Assemblée mondiale de la Santé en 2027. Au cours des discussions, les membres du Conseil ont souligné l'importance de mener des consultations approfondies et inclusives avec les peuples autochtones et les parties prenantes de toutes les Régions afin de garantir que le projet de plan d'action mondial tient pleinement

²⁴ Document EB158/27 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, septième séance, section 3, et huitième séance, section 1 (en anglais seulement).

²⁵ Document EB158/28 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, septième séance, section 3, et huitième séance, section 1 (en anglais seulement).

²⁶ Document EB158/29 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, huitième séance, section 2 (en anglais seulement).

compte de leurs divers points de vue et contextes. Ils se sont par ailleurs dits favorables aux cinq priorités recensées dans le projet de plan d'action mondial.

15.4 La nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant

23. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport intitulé « La nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant : Plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant ». ²⁷ Au cours des discussions, les membres du Conseil ont souligné l'importance d'intégrer les cibles en matière de nutrition dans les soins de santé primaires et les politiques nationales, de protéger l'allaitement maternel et d'imposer des restrictions à la publicité numérique non réglementée concernant les substituts du lait maternel. Ils se sont dits préoccupés par la lenteur, voire la stagnation, des progrès au regard de certaines cibles de nutrition et ont appelé toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts pour réduire les inégalités, honorer leurs engagements et accélérer la mise en œuvre du plan d'application exhaustif, en donnant la priorité au soutien aux situations de fragilité. Le Secrétariat a été prié de soutenir le renforcement des capacités nationales en matière de prévention précoce de la malnutrition et d'intégration de la nutrition dans l'ensemble des systèmes alimentaires.

15.5 Projet de stratégie sur l'économie de la santé pour toutes et tous

24. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur l'économie de la santé pour toutes et tous. ²⁸ Il a également adopté la décision EB158(8), dans laquelle il a été recommandé à l'Assemblée de la Santé d'adopter le projet de stratégie sur l'économie de la santé pour toutes et tous et de prier le Directeur général de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de celle-ci aux Quatre-Vingt-Unième et Quatre-Vingt-Troisième Assemblées mondiales de la Santé en 2028 et en 2030, respectivement. Au cours des discussions, les membres du Conseil se sont dits favorables au projet de stratégie et ont souligné la nécessité d'une approche pangouvernementale et d'une collaboration multisectorielle pour parvenir à une économie qui tout à la fois œuvre au service de la santé pour toutes et tous et en bénéficie. Dans ce contexte, ils ont insisté sur la nécessité de renforcer les bases factuelles ainsi que les capacités techniques. Le Secrétariat est convenu que des consultations supplémentaires seraient organisées pendant la période intersessions afin d'affiner encore le projet de stratégie. ²⁹

²⁷ Document EB158/30 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, huitième séance, section 2 (en anglais seulement).

²⁸ Document EB158/31 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, septième séance, section 3, et huitième séance, section 1 (en anglais seulement).

²⁹ On trouvera la dernière version du projet de stratégie sur l'économie de la santé pour toutes et tous dans le document A79/5 Add.1.

Dynamiser et améliorer la performance

18. Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif et par le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

Questions relatives à la vérification des comptes et à la surveillance

18.10 Amendements proposés au processus de sélection du Commissaire aux comptes

25. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur les amendements proposés au processus de sélection du Commissaire aux comptes.³⁰ Il a également adopté la décision EB158(19), dans laquelle il a recommandé à l'Assemblée de la Santé d'adopter le processus révisé de sélection du Commissaire aux comptes et de renouvellement de son mandat. Au cours des discussions, les membres du Conseil ont souligné l'importance d'un processus rigoureux, transparent et fondé sur le mérite de sélection du Commissaire aux comptes, qui joue un rôle crucial en tant que garant indépendant de la transparence financière.

Questions administratives, juridiques et relatives à la gouvernance

18.11 Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels

26. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels.³¹ Au cours des discussions, les membres du Conseil ont souligné la nécessité de renforcer les politiques de tolérance zéro et de favoriser une culture de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels, en particulier dans les situations de crise humanitaire, et ce en dépit des contraintes financières. Ils ont également évoqué l'exploitation du cadre de redevabilité des États Membres dans le contexte des opérations conjointes, ainsi que l'importance d'améliorer les mécanismes de signalement et d'intervention, la protection des personnes qui signalent des manquements et les mesures de soutien centrées sur la victime, ainsi que de garantir que les personnes qui se livrent à de tels manquements ont à répondre de leurs actes.

18.12 Réforme de la gouvernance

- Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat

27. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur le plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat.³² Au cours des discussions, les membres du Conseil se sont dits favorables au plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat, soulignant que la réforme de la gouvernance devrait améliorer l'efficacité et la transparence des processus décisionnels des organes directeurs et optimiser l'utilisation des ressources. Ils ont salué les consultations inclusives menées par les États Membres sur la mise en œuvre des processus de

³⁰ Document EB158/41 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, dixième séance, section 4 (en anglais seulement).

³¹ Document EB158/33 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, huitième séance, section 4 (en anglais seulement).

³² Document EB158/38 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, neuvième séance, section 1 (en anglais seulement).

réforme, soulignant la nécessité de clarifier davantage les procédures relatives à ces consultations. Ils ont également appelé à une réforme progressive, à l'inclusion de calendriers, d'attentes claires et d'estimations de coûts dans les propositions de réforme, ainsi qu'à l'établissement de rapports sur l'application des mesures.

18.13 Le point sur le Fonds pour les infrastructures

- Stratégie de rénovation des bâtiments à Genève
- Le point sur la gestion et les technologies de l'information

28. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport intitulé « Le point sur le Fonds pour les infrastructures : Stratégie de rénovation des bâtiments de l'OMS à Genève et point sur la gestion et les technologies de l'information ». ³³ Au cours des discussions, les membres du Conseil ont pris note des progrès réalisés dans la gestion des fonds immobiliers, y compris la rénovation des bâtiments de l'OMS à Genève et la répartition et la mise en œuvre des fonds immobiliers dans le monde, ainsi que dans le domaine de la gestion et des technologies de l'information. Ils ont par ailleurs reconnu la nécessité de rénover certains bureaux appartenant à l'OMS dans la Région africaine et ont appelé à un financement pérenne du Fonds pour les infrastructures, faisant remarquer qu'un ensemble de mesures de soutien aux organisations internationales à Genève a été adopté par le gouvernement hôte.

Questions relatives au personnel

18.15 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel

29. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport sur les amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel. ³⁴ Il a en outre adopté la résolution EB158.R7 sur la rémunération du personnel des catégories professionnelle et de rang supérieur, et recommandé à l'Assemblée de la Santé d'adopter la résolution EB158.R8 sur la rémunération du personnel hors classes et du Directeur général.

18.16 Rapport de la Commission de la fonction publique internationale

30. À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil exécutif a pris note du rapport de la Commission de la fonction publique internationale. ³⁵

Mesures à prendre par l'Assemblée de la Santé

31. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du présent rapport ainsi que des rapports figurant dans les documents A79/5 Add.1 et A79/5 Add.2. Elle est invitée en outre :

³³ Document EB158/35 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, huitième séance, section 4 (en anglais seulement).

³⁴ Document EB158/53 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, dixième séance, section 2 (en anglais seulement).

³⁵ Document EB158/54 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif, dixième séance, section 2 (en anglais seulement).

- au titre du point 12.1, à adopter la décision recommandée par le Conseil exécutif dans la décision EB158(1), ainsi que les résolutions recommandées par le Conseil exécutif dans la résolution EB158.R1 et dans la décision EB158(2) ;
- au titre du point 12.3, à adopter la décision recommandée par le Conseil exécutif dans la décision EB158(3) ;
- au titre du point 12.4, à adopter les décisions recommandées par le Conseil exécutif dans les décisions EB158(4) et EB158(5), ainsi que les résolutions recommandées par le Conseil exécutif dans les résolutions EB158.R2, EB158.R3, EB158.R4 et EB158.R5 ;
- au titre du point 12.8, à examiner le projet de résolution figurant dans le document A79/5 Add.3 ;
- au titre du point 12.9, sous réserve de l'issue des consultations informelles, à adopter la décision recommandée par le Conseil exécutif dans la décision EB158(6) ;
- au titre du point 15.2, à adopter la résolution recommandée par le Conseil exécutif dans la décision EB158(9) ;
- au titre du point 15.3, à adopter la décision recommandée par le Conseil exécutif dans la décision EB158(10) ;
- au titre du point 15.5, à adopter la décision recommandée par le Conseil exécutif dans la décision EB158(8) ;
- au titre du point 18.10, à adopter la décision recommandée par le Conseil exécutif dans la décision EB158(19) ;
- au titre du point 18.15, à adopter la résolution recommandée par le Conseil exécutif dans la résolution EB158.R8.
